

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2024-2025

RENTRÉE le 2 septembre 2024 :

- Pour les classes de 6° : **Reentrée à 9h** (restauration assurée, sortie à 16h30 possibilité d'étude jusqu'à 18h15).
- Pour les classes de 5°, 4° et 3° : **Reentrée à 13H30** (sortie à 16h30 possibilité d'étude jusqu'à 18h15).

Les élèves équipés d'iPad doivent les apporter. Aucune autre fourniture ne sera demandée. La distribution des iPads pour les élèves de 6° se déroulera le jour de la rentrée. Début des cours pour toutes les classes Mardi 3 Septembre 8h00.

Les élèves de 6^{ème} devront être présents le Mercredi 4 Septembre pour la journée d'intégration :

Présence au collège dès 8h00, retour à 16h00. Les élèves se rendront sur la plage de Saint Cyprien.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

- Classes de 6° et de 5° : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi.
- Classes de 4° et de 3° : Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi.

HORAIRES DES CLASSES

- Matin de 8h00 à 11h50
- Après-midi de 13h35 à 16h30

Merci de signaler à la vie scolaire toute absence le matin avant 10h ou l'après-midi avant 14h.

En cas de sortie exceptionnelle, un mot devra être noté sur le carnet de liaison et visé par la vie scolaire.

Merci d'informer vos enfants qu'en cas de retard, il a la possibilité de rentrer par l'accueil (ouvert de 7h30 à 18h00).

REUNION PARENTS-PROFESSEURS

Des réunions parents-professeurs sont organisées dès la rentrée. Elles se dérouleront à l'auditorium en fin de journée.

- 6° 1-2-3 : Lundi 9 septembre
- 6° 4-5-6 : Mardi 10 septembre
- 5° : Jeudi 12 septembre
- 4° et 3° : Lundi 16 septembre

ETUDE SURVEILLÉE FACULTATIVE

De 16h45 à 17h45 ou de 16h45 à 18h15 (fermeture de l'Établissement à 18h15).

Inscription à l'année ou achats de tickets.

SUIVI SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Aux vacances de Toussaint, nous effectuerons le premier bilan, prenant en compte les notes et l'attitude face au travail de votre enfant. Vous pourrez le consulter sur Pronote. En fonction de celui-ci, le professeur principal ou vous-même, serez en mesure de prendre contact pour faire le point.

Les élèves prendront connaissance du Code de vie de l'établissement présent dans leur carnet de liaison que vous devrez signer. Cela permettra à chacun de s'approprier les règles de vie indispensables au vivre ensemble.

PRONOTE

Le logiciel PRONOTE est l'outil de communication principal de l'établissement. Votre identifiant et mot de passe vous seront communiqués le jour de la rentrée.

Vous avez toujours la possibilité de joindre l'établissement par l'accueil téléphonique ou par mail.

ASSURANCE SCOLAIRE

En ce qui concerne l'assurance individuelle accidents, l'établissement adhère à la Mutuelle St Christophe (voir feuille en annexe).

La responsabilité civile quant à elle est couverte par votre contrat multirisques habitation.

COMMUNICATION

Vous pouvez consulter le site de l'établissement à l'adresse www.saintjeanperpignan.org

Réseaux sociaux :

- Page Facebook : [La Salle Saint Jean - Perpignan](#)
- Page Instagram : [saintjeanlasalleperpignan](#)

TRANSPORT SCOLAIRE

La Société SANKEO pour les villages d'Agglomération, documents téléchargeables à l'adresse : www.sankeo.com.

LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les 4èmes : il a été fait le choix par les équipes éducatives de la mise en place d'un système hybride livres papier, iPads.

Pour les 3èmes, les livres scolaires sont prêtés gratuitement par l'établissement. En contrepartie il vous est demandé d'en prendre le plus grand soin, de les couvrir, d'y inscrire le nom de votre enfant et de veiller à ne pas les détériorer.

Pour les 6èmes et 5èmes, les livres seront mis à disposition sur l'iPad.

VENTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Le service de vente des fournitures proposé par l'établissement fonctionne de manière identique à l'an dernier : **Paiement par chèque** à l'ordre de l'OGEC St Jean.

Mardi 27 août de 16h à 19h et Jeudi 29 août de 9h à 11h

Ceux qui ne souhaitent pas acheter la poche complète à l'école peuvent consulter la liste des fournitures disponible sur notre site internet.

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI- PENSION

Une facture annuelle sera remise aux élèves durant le mois d'octobre 2024. Le prélèvement automatique en 9 fois est privilégié par les familles.

Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (15 jours consécutifs minimum avec certificat médical).

Merci de bien vouloir nous signaler tout changement de régime 1 mois à l'avance, avant la fin du trimestre par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

comptabilite@saintjeanperpignan.org

Tout changement de régime ne pourra être que définitif.

Pour les repas occasionnels vous devrez vous adresser au service comptabilité :

A titre exceptionnel un ticket peut être vendu à l'unité au prix de 8 €.

Vous pouvez également acheter un carnet de 10 tickets repas, au prix de 75€.

GESTION DES COURRIERS, BULLETINS

Les courriers et les bulletins scolaires sont publiés sur Pronote et pourront également vous être communiqués par mail. Veillez à consulter régulièrement votre compte Pronote afin de prendre connaissance de ces derniers.

INSCRIPTIONS 2025-2026

Les candidatures à l'inscription feront l'objet d'une rencontre avec le chef d'établissement.

Les frères et sœurs seront reçus en priorité. Vous pourrez prendre rendez-vous dès le 3 septembre 2024 en contactant le secrétariat au 04 68 50 03 13.

Soyez assurés de notre dévouement et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous souhaitons un bel été.

Christophe DESPECHE,

Chef d'établissement coordinateur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Despeche', written over a horizontal line.